



## Municipalité de Lantier

---

# AVIS PUBLIC

---

### AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR ET RÉSUMÉ RÈGLEMENT 258-2025

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, Benoit Charbonneau, ce qui suit :

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 153-2014 AFIN DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS**

A été adopté par le conseil municipal et est entré en vigueur à la date mentionnée ci-après en regard du règlement suivant :

Date d'adoption : 9 juin 2025  
Date d'entrée en vigueur : 19 juin 2025  
DONNÉ à Lantier ce 27<sup>e</sup> jour de juin de l'an deux mille vingt-cinq

---

Benoit Charbonneau,  
Directeur général et greffier-trésorier